

223C1812
FR0000066482-DIV25

9 novembre 2023

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

TIPIAK
(Euronext Paris)

Le 27 octobre 2023, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la coopérative agricole au capital variable Terrena envisage de déposer sur les titres de la société TIPIAK¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TIPIAK sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par la société Tipiak et la coopérative agricole Terrena le 27 octobre 2023.